

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 38	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 7 mai 2019

Vote(s) pour : 37
Vote(s) contre : 1
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 mai 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-05-13-BD-18 :

Transfert de propriété du Poste Central de Régulation (PC régulation).

Rapporteur : Monsieur Roger PEULTIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants et L. 5217-5,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Règlement de copropriété de la gare routière en date du 30 septembre 1993,

CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole, de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,

CONSIDERANT que la gare routière abritant le PC Régulation fait l'objet d'une copropriété entre la Ville de Metz et la Région Grand Est,

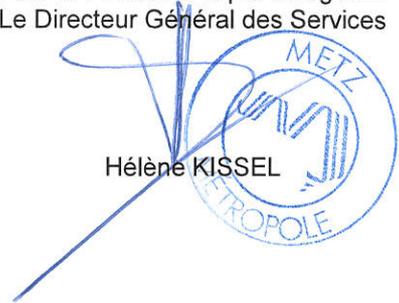
ACTE, à titre gratuit :

- le transfert de propriété entre la Ville de Metz et Metz Métropole de la parcelle SA n° 245,
- la substitution de Metz Métropole à la Ville de Metz au sein de la copropriété, se situant sur les parcelles SA n° 242, n° 243 et n° 185,
- le transfert à Metz Métropole des lots de copropriété n° 2 et n° 4 ainsi que la quote-part des parties communes correspondantes (pour la parcelle SA n°242).

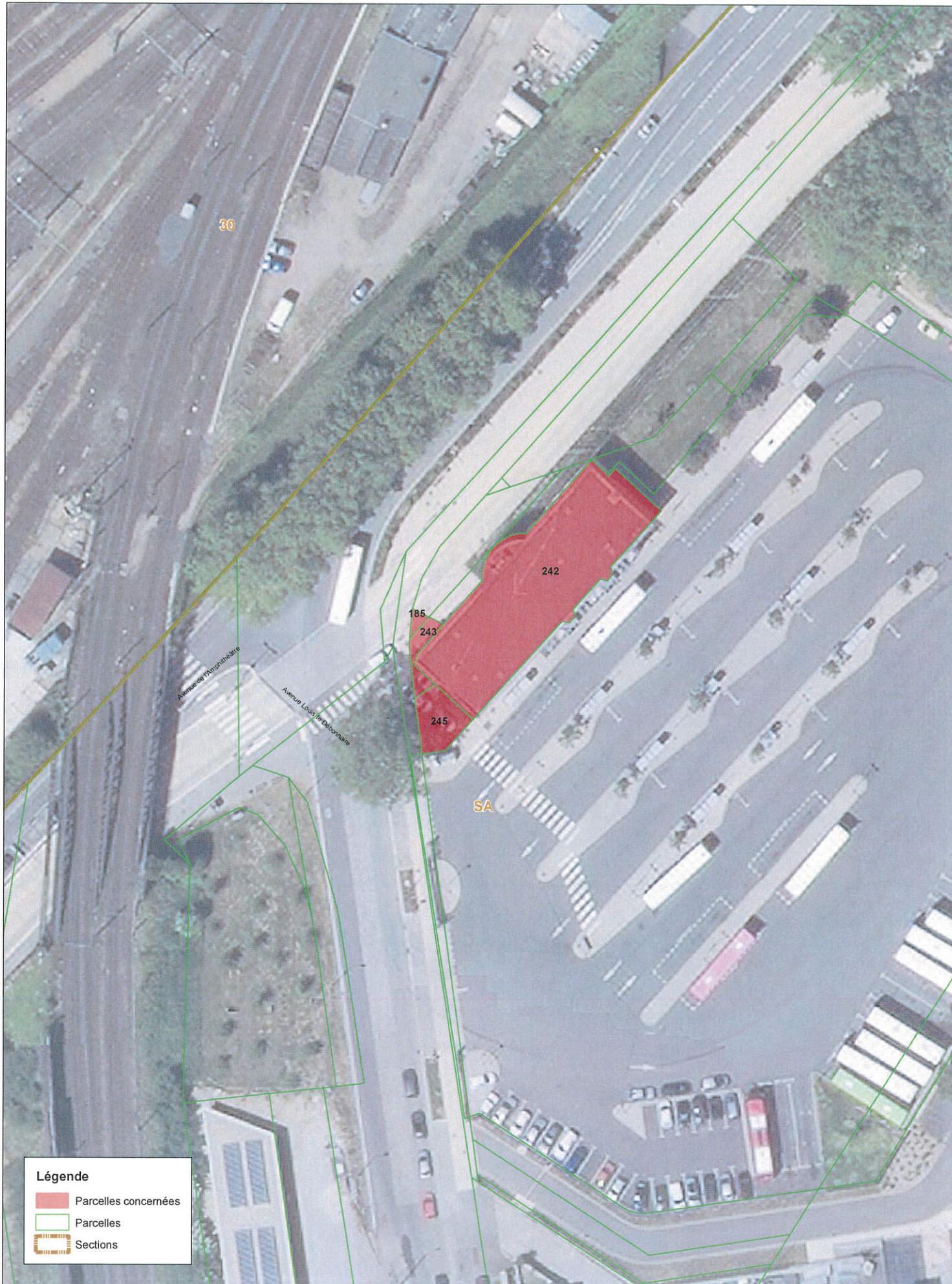
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes notariés correspondants,
DEMANDE au Conseil Municipal de la Ville de Metz d'acter le transfert de propriété du PC régulation par délibération concordante.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 mai 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Transfert du PC régulation



Légende

-  Parcelles concernées
-  Parcelles
-  Sections



Résumé de l'acte

057-200039865-20190513-05-2019-DB18-DE

Numéro de l'acte : 05-2019-DB18
Date de décision : lundi 13 mai 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert de propriété du Poste Central de Régulation (PC régulation)
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/05/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190513-05-2019-DB18-DE
Document principal : 99_DE-18.pdf

Historique :

15/05/19 08:49	En cours de création	
15/05/19 08:50	En préparation	Catherine DELLES
15/05/19 08:58	Reçu	Catherine DELLES
15/05/19 09:00	En cours de transmission	
15/05/19 09:02	Transmis en Préfecture	
15/05/19 09:08	Accusé de réception reçu	